

# DOSSIER D'INSCRIPTION

SAISON 2021-2022



A retourner complet au Secrétariat  
Marion WILMART  
[esox.footus.secretaire@gmail.com](mailto:esox.footus.secretaire@gmail.com)

**Les dossiers non complets ne seront pas acceptés**  
**A rendre avant le 15 Octobre 2021**  
**Une majoration sera appliquée après cette date.**

# ATTENTION

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT  
TRAITÉS. MERCI DE BIEN RELIRE LES  
INFORMATIONS ET DOCUMENTS DEMANDES SUR  
LA PAGE "LISTE DES PIÈCES À FOURNIR".

**LES REMISES DE DOSSIER COMPLETS SE FERONT JUSQU'AU 15 OCTOBRE 2021**

Soit par mail : esox.footus.secretaire@gmail.com  
(prise en compte du dossier après règlement)

Soit en papier : les jeudis uniquement  
Sont et seront habilités à récupérer votre dossier :

- Marion WILMART (Secrétaire)
- Jordan DUHAYON (Président)

## À SAVOIR

**TOUS LES JOUEURS 2020/2021, ESOX OU NON, S'EXPOSENT À UNE MAJORATION DE 100% S'ILS RENDENT LEURS DOSSIERS EN DEHORS DES DÉLAIS (RÈGLE DÉFINIE PAR LA FFFA).**

**PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE  
QUI SERA À PRÉSENTER AVANT CHAQUE ENTRAÎNEMENT**

MERCI DE BIEN LIRE LE RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION  
AVANT DE LE SIGNER AFIN D'AVOIR CONNAISSANCE DE VOS DROITS  
MAIS SURTOUT DE VOS ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DE L'ASSOCIATION.



Faites un geste pour la planète et n'imprimez que si nécessaire les pages 6,7,8,9 et éventuellement 11 et 14 qui sont à rendre au format A4.

# TABLE DES MATIERES

<b>4</b>	Le mot du Président Entraînements	<b>10</b>	Notice d'Information SPORTMUT
<b>5</b>	Les pièces à fournir Tarifs de la cotisation Catégories	<b>11</b>	Bon et Contrat de location Matériel Foot US
<b>6</b>	Fiche de renseignements	<b>12-13</b>	Règlement Intérieur du club
<b>7</b>	Demande de Licence FFFA	<b>14</b>	Autorisation Parentale en cas d'urgence avec ou sans surclassement
<b>8</b>	Questionnaire QS-Sport		
<b>9</b>	Demande d'adhésion SPORTMUT		

## LE MOT DU PRESIDENT

« Après deux saisons compliquées et écourtées par la pandémie mondiale, nous nous apprêtons à démarrer une nouvelle année sportive. Nous savons que la COVID sera encore une donnée à prendre en considération pour le reste de l'année. Cependant aujourd'hui nous savons quelles sont les conditions pour maintenir nos activités. Il reste, à chacun, à rester vigilant afin de se protéger et protéger son entourage.

Néanmoins, nous nous réjouissons de pouvoir ré-ouvrir nos structures et ainsi vous proposer l'ensemble de nos activités. Nous sommes confiants sur nos capacités et les objectifs restent inchangés : aller de l'avant et préserver le dynamisme de l'association. Nous avons l'appui de nombreux partenaires et avons montré que nous avons de la ressource. Le BG Flag Bowl (tournoi de Flag organisé en juillet) a été un vrai succès. MERCI à tous les participants, joueurs et bénévoles, pour leur investissement.

A tous les adhérents, anciens et nouveaux, nous sommes heureux de vous compter parmi nous afin de mettre en oeuvre de nouveaux projets.

On vous attend avec impatience ! »

Jordan DUHAYON  
Président des ESIX



## ENTRAINEMENTS

### FOOT US MASCULIN

**SENIORS** Lundi : 20h-22h  
Jeudi : 20h-22h



### FOOT US MASCULIN

**U19**  
**U16**  
**U14** Mardi : 19h30-21h30  
Jeudi : 19h30-21h30



### FOOT US FEMININ

Mardi : 19h30-21h30  
Jeudi : 19h30-21h30



### ECOLE FLAG (MIXTE)

Samedi : 10h30-12h



### FLAG FOOTBALL (MIXTE)

Mardi : 19h30-21h30  
Jeudi : 19h30-21h30



## POUR TOUS LES ADHERENTS

- Fiche individuelle de renseignements dûment complétée et signée (p.6)
- Demande de licence FFFA (p.7)
- La SPORTMUT (A remplir et signer même si vous ne souhaitez pas y adhérer) (p.9)
- Le règlement de la cotisation annuelle
- La photocopie de la carte vitale et de la mutuelle (à jour)
- La fiche location de matériel (p.11)
- Un certificat médical **datant de moins de 3 ans** pour chaque discipline pratiquée, ainsi que pour les arbitres **OU** le questionnaire QS- Sport (p.8)

+

## POUR LES NOUVEAUX

- La photocopie de la carte d'identité
- Une photo d'identité
- La photocopie de la carte Vitale

## POUR LES MINEURS

- La fiche "autorisation parentale en cas d'accident" complétée et signée (p.14)

+

## TARIFS DE LA COTISATION

> Football US Senior	<b>160€</b>
> Football US U19/U16/U14 *	<b>140€</b>
> Football US Féminines	<b>80€</b>
> Flag Senior	<b>80€</b>
> Flag U16	<b>80€</b>
> Ecole de Foot US / Flag /U12/U10	<b>80€</b>
> Membre du bureau, coachs, arbitres	<b>20€</b>
> Membre de l'association	<b>20€</b>
> Double Licence Foot US (Masculin) + Flag	<b>200€</b>
> Double Licence Foot US (Féminin) + Flag	<b>100€</b>

## POUR LES SURCLASSES

- La fiche "autorisation parentale de surclassement" complétée et signée (p.14 2<sup>ème</sup> partie)
- Demande de surclassement remplie par un médecin du sport pour les concernés

## CATEGORIES

- > Senior Foot US: né en 2002 et +
- > U19/U16/U14+ : né entre 2003 et 2008
- > Féminine : née en 2002 et +
- > Senior Flag : né en 2005 et +
- > U16 Flag : né entre 2006 et 2007
- > U14/U12/U10 : né entre 2008 et 2013

Pour tout renouvellement de licence chez les ESOX et comme voté lors de l'AG du 26 juin 2021 une réduction de 50 % sur le tarif affiché ci-dessus est faite.

Cependant il est tout à fait possible de faire don à l'association de cette part, voire même de faire un don supplémentaire.

La trésorerie s'engage à fournir le récépissé pour déduire ce don des impôts





Photo d'identité

Uniquement pour  
les nouveaux

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

\*obligatoire

VOS COORDONNEES

Nom et Prénom \* : .....

Lieu de naissance \* : .....

Adresse \* : .....

Code Postal \* : ..... Ville \* : .....

Tel portable \* : ..... E-mail \* : .....

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom et Prénom \* : ..... Tel : .....

Nom et Prénom : ..... Tel : .....

LICENCE CHOISIENoircir la ou les cases correspondante(s).  
Si double licence : souligner en plus la discipline majeure**montant total :** Foot US Sénior Masculin Foot US U19/U16/U14 Masculin\*\* Arbitre Foot US / Flag Foot US Sénior Féminin Flag U16 Mixte\*\* Coach Foot US / Flag Flag Sénior Mixte Ecole Flag / Foot US \*\* Membre du bureau / Bénévole

INFORMATION : Pour une double licence vous devez choisir une discipline « majeure » pour laquelle vous participerez à tous les entraînements et événements au cours de l'année. Pour la discipline « mineure » il vous est conseillé d'être présent à 50% des entraînements et vous sera demandé de participer à toutes compétitions qui ne seraient pas un même week-end que votre discipline « majeure ».

Exemple : Majeure Football Américain. Entraînement Lundi & Jeudi. Participe à l'entraînement Flag le Mardi.

Week-end 1 : Samedi Match Football Américain & Dimanche Tournoi Flag. Participe UNIQUEMENT au match de Foot US.

\*\* Tout joueur de Foot US né entre 2003 et 2006 ou tout participant à l'école de Foot US / Flag auront une licence dans les 2 disciplines (Foot US et Flag) et devront participer OBLIGATOIREMENT aux compétitions de Flag.

**CESSION DU DROIT A L'IMAGE**

Je, soussigné(e), ..... ( si mineur : responsable légal de..... )  
accorde aux Esox, à titre gracieux sans contrepartie financière, pour une durée de dix années renouvelable par tacite reconduction et dans le monde entier, le droit de capter, de fixer et d'exploiter mon image et ma voix, directement ou indirectement, pour des enregistrements visuels, sonores et audiovisuels réalisés à l'occasion de ma participation aux activités de l'association. Ce droit comprend celui de le céder à des tiers dans les mêmes conditions. En conséquence, les enregistrements réalisés dans le cadre du présent contrat pourront être adaptés, édités, modifiés, tronqués, copiés, dupliqués, numérisés, transformés, stockés et/ou supprimés et être distribués et/ou communiqués par les Esox ou par son sous-cessionnaire, sur tous supports matériels et immatériels, sous toutes formes et par tous procédés et moyens techniques, en intégralité ou en partie, ensemble ou séparément, pour un nombre illimité d'utilisations, à des fins de présentation et de promotion des Esox, d'illustration de ses produits et services et/ou de développement de ses activités. J'accepte expressément que la présente autorisation ne devient pas caduque après mon départ des Esox.

REGLEMENT INTERIEUR

D'autre part, nous certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur du club et nous engageons à le respecter à partir de la date de signature de celui-ci. Nous sommes conscients des engagements demandés par le club et des sanctions encourues en cas de non-respect des règles énumérées dans celui-ci.

Date : .....

Lieu : .....

Signature de l'adhérent et du responsable légal si mineur  
précédée de la mention "lu et approuvé"



# DEMANDE DE LICENCE FFFA

## SAISON 2021/2022

PHOTO

Club :

### INFORMATION DU DEMANDEUR

Nom :

Nom de jeune fille (si mariée) :

Prénom :

Sexe :

M

F

Adresse :

Code postale :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

Date de naissance :

Commune de naissance :

Département :

Pays de naissance :

Nationalité :

### LICENCE

A remplir en cas de renouvellement

Numéro de licence :

Signature du demandeur (ou de son représentant légal s'il est mineur)

#### CHOIX DE LA LICENCE

FOOTBALL AMERICAIN				FLAG FOOTBALL				CHEERLEADING				
Catégorie	Case à cocher	Tarif fédéral	Renouvellement *	Catégorie	Case à cocher	Tarif fédéral	Renouvellement *	Catégorie	Case à cocher	Tarif fédéral	Renouvellement *	A partir du 01/11/21
Loisir U6		12,3		Loisir U6		12,4		Loisir/Compétition U6		3,3		12,3
Loisir U8		12,3		Loisir U8		12,4		Loisir/Compétition U8		3,3		12,3
Loisir U10		12,3		Compétition U8		12,4		Loisir/Compétition U11		3,3		12,3
Compétition U10		22,3	13,1	U8 surclassé U10		12,4		Compétition U11		17,3	12,3	
Loisir U12		12,3		Loisir U10		12,4		U11 surclassé Junior		17,3		
Compétition U12		22,3	13,1	Compétition U10		12,4		Loisir Junior		3,3		17,3
U12 surclassé U14		22,3	13,1	U10 surclassé U12		12,4		Compétition Junior		17,3		
Loisir U14		12,3		Loisir U12		12,4		Junior surclassé en seniors		29,7	17,3	
Compétition U14		22,3	13,1	Compétition U12		12,4		Loisir senior		3,3		17,3
U14 surclassé U16		56,2	13,1	U12 surclassé U14		12,4		Compétition senior		29,7	17,3	
Loisirs U16		12,3		Loisir U14		12,4		Entraîneur		18,6		
Compétition U16		56,2	13,1	Compétition U14		12,4		Dirigeant		18,6		
U16 surclassé U19		56,2	32	U14 surclassé U16		25	12,4	Juge		28,6		
Loisirs U19		31,2		Loisir U16		12,4		Bénévole		5,1		
Compétition U19		56,2	32	Compétition U16		25	12,4	* Renouvellement = renouvellement d'une licence compétition 2020/2021				
U19 surclassé senior		62,5	32	Compétition + de 16 ans		25	12,4					
Loisirs Senior		31,2		U16 surclassé + de 16 ans		25	12,4					
Compétition Senior		62,5	32	Loisir + de 16 ans		12,4						
Issus d'un championnat majeur		382,5		Entraîneur		18,6						
Entraîneur		18,6		Dirigeant		18,6						
Dirigeant		18,6		Arbitre		28,6						
Arbitre		28,6		Bénévole		5,1						
Bénévole		5,1										
Total FA :		€		Total Flag :		€		Total Cheer :		€		
TOTAL REVERSE A LA FEDERATION :												€

En signant ce document, le demandeur reconnaît avoir été explicitement informé de son devoir de souscrire à une assurance avant de pratiquer la discipline choisie. De plus, il reconnaît avoir reçu une notice établie par un assureur lui précisant l'intérêt à souscrire une assurance de personne couvrant les dommages corporels, ainsi qu'un formulaire de souscription lui offrant plusieurs formules de garanties dont les modalités sont également indiquées. Si le licencié ne souhaite pas souscrire à l'assurance proposée par la Fédération, il doit cocher la case suivante et faire parvenir à son club et à la Fédération, une attestation d'individu accident couvrant sa pratique sportive.

Licencié adulte (en cas de renouvellement d'une licence avec un certificat médical de moins de 3 ans toujours valide) :

Je soussigné M/Mme \_\_\_\_\_ atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du demandeur :

Licencié mineur (en cas de première licence ou du renouvellement d'une licence) :

Je soussigné M/Mme \_\_\_\_\_, en ma qualité de représentant légal du demandeur, atteste qu'il/elle a renseigné le QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal :

Visa du club (date / tampon / signature) :

### CERTIFICAT MEDICAL PREALABLE A LA PRATIQUE EN COMPETITION OU EN LOISIR

à ne fournir qu'en cas de première licence pour un majeur, ou si le majeur a répondu positivement à l'une des questions du questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01, ou si le dernier certificat médical pour la pratique de la discipline concernée date de plus de 3 ans pour un majeur.

à ne fournir que si le mineur a répondu positivement à l'une des questions du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive.

Je soussigné(e), Docteur \_\_\_\_\_

certifie avoir examiné le demandeur de la présente licence, et n'aurait pas constaté, à la date de ce jour, de signes cliniques apparents

contre-indiquant la pratique du :

FOOTBALL AMERICAIN

en tant que :

Joueur :

Arbitre :

FLAG

en tant que :

Joueur :

Arbitre :

CHEERLEADING

en tant que :

Joueur :

Signature et cachet du médecin :

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

### DEMANDE DE SURCLASSEMENT DU MEDECIN DU SPORT

Si le sujet présente un développement suffisant et une aptitude physiologique particulière (catégorie 1 de la classification médico-sportive), un médecin diplômé peut l'autoriser à pratiquer la discipline en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure, en respect du règlement médical de la FFFA et sous réserve qu'on lui ait présenté un électrocardiogramme de repos, uniquement pour les disciplines football américain et/ou en flag football.

diplômé de traumatologie du sport, titulaire de la capacité de médecine du sport ou titulaire du Certificat d'Enseignement Spécialisé, certifié après avoir procédé aux examens prévus par la réglementation en vigueur, que le demandeur de la présente licence est apte à pratiquer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure de la discipline en compétition sous toute réserve de modification de l'état actuel.

Signature et cachet du médecin :

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Les signataires de la présente demande de licence certifient l'exactitude de tous les renseignements portés. Ils s'engagent, en outre, à respecter les Statuts et Règlements de la FFFA. La réglementation applicable au dopage et à subir en conséquence tous les examens et prélèvements. La communication de ces informations est le préalable obligatoire à l'obtention d'une licence fédérale. Le défaut total ou partiel, de réponse, entrainera l'annulation de la demande. Conformément à la loi "Informatique et Liberté" N° 79-17, du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse de la FFFA "administratif@fffa.org".

Je souhaite recevoir la newsletter FFFA pour être au courant de toute l'actualité fédérale

J'accepte de recevoir des offres commerciales pour des produits ou services liés à ma pratique sportive, de la part de la FFFA ou de ses partenaires

J'autorise la FFFA à utiliser mon image, uniquement dans le cadre de ses activités et sans but lucratif

OUI

OUI

OUI

NON

NON

NON

## Renouvellement de licence d'une fédération sportive

### Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>A ce jour</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

#### **Si vous avez répondu NON à toutes les questions :**

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

#### **Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :**

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



# SPORTMUT

Contrat collectif complémentaire de prévoyance  
au bénéfice des licenciés de la Fédération Française de Football Américain

## NOTICE D'INFORMATION

En adhérant à SPORTMUT vous pouvez bénéficier de garanties complémentaires en cas d'incapacité temporaire totale de travail, d'invalidité permanente totale ou partielle ou de décès résultant d'un accident survenu pendant la pratique du ou des sports déclarés sur la demande d'adhésion :

### UN CAPITAL EN CAS D'INVALIDITE PERMANENTE TOTALE OU PARTIELLE :

Le capital que vous choisissez est le capital maximal versé en cas d'IPP égale à 100%. Ce capital est réduit lorsque le taux d'invalidité est inférieur à 100 %.

**Aucun capital n'est versé pour un taux d'IPP inférieur ou égal à 5 %.**

### DES INDEMNITES JOURNALIERES EN CAS D'INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE:

Elles vous sont versées mensuellement à terme échu, après une période ininterrompue d'arrêt total de travail appelée période de franchise.

**La période de franchise n'est pas indemnisée.** La durée d'indemnisation est de 365 ou de 1095 jours selon votre choix.

**Quelle que soit la durée d'indemnisation choisie, l'indemnité journalière cesse d'être versée à la date de consolidation de votre état de santé.**

Vous ne pouvez choisir un montant de garantie qui vous ferait bénéficier en arrêt de travail de ressources supérieures à celles dont vous disposez en période d'activité.

Un justificatif de revenus est exigé.

UN CAPITAL DECES : qui sera versé au bénéficiaire désigné.

### FORMULES ENFANT :

Seules les formules marquées d'un astérisque (\*) dans le tableau figurant ci-dessous peuvent être souscrites pour les mineurs de moins de 12 ans.

Pour les mineurs de moins de 18 ans, le bulletin devra être revêtu de leur signature et de la signature des parents ou des représentants légaux.

### FORMULE + DE 60 ANS :

Seule la formule marquée de deux astérisques (\*\*) dans le tableau figurant ci-dessous peut être souscrite par les personnes âgées de plus de 60 ans et moins de 65 ans.

### MODALITES D'ADHESION

Des formules de garanties pré-tarifées vous sont proposées ci-dessous.

Si l'une de ces formules vous convient, vous pouvez remplir la demande d'adhésion et l'adresser à la M.D.S. accompagnée de votre règlement. A réception, la M.D.S. vous adressera un certificat d'adhésion accompagné des conditions générales du contrat SPORTMUT. Vous disposerez alors d'un délai de 40 jours pendant lequel vous pourrez renoncer à votre adhésion. Passé ce délai votre adhésion deviendra définitive.

FORMULES	CAPITAL DECES	CAPITAL INVALIDITE (100 % IPP)	INDEMNITES JOURNALIERES	COTISATION GLOBALE(TTC)	
A 1*		30 489,80 €		5,00 €	<b>Dans toutes ces formules, les indemnités journalières sont versées à compter du 31<sup>ème</sup> jour d'incapacité temporaire totale de travail ou à partir du 4<sup>ème</sup> jour en cas d'hospitalisation et ce, jusqu'à la consolidation et au plus pendant 1095 jours.</b>
A 2**	15 244,90 €	30 489,80 €		6,30 €	
A 3	15 244,90 €		7,62 €/Jour	21,70 €	
A 4	15 244,90 €	30 489,80 €	7,62 €/Jour	26,60 €	
B 1*		60 979,61 €		9,90 €	
B 2	30 489,80 €	60 979,61 €		12,60 €	
B 3	30 489,80 €		15,24 €/Jour	43,30 €	
B 4	30 489,80 €	60 979,61 €	15,24 €/Jour	53,10 €	
C 1*		91 469,41 €		14,80 €	
C 2	45 734,71 €	91 469,41 €		18,90 €	
C 3	45 734,71 €		22,87 €/Jour	64,90 €	
C 4	45 734,71 €	91 469,41 €	22,87 €/Jour	79,70 €	
D 1*		121 959,21 €		19,70 €	
D 2	60 979,61 €	121 959,21 €		25,20 €	
D 3	60 979,61 €		30,49 €/Jour	86,50 €	
D 4	60 979,61 €	121 959,21 €	30,49 €/Jour	106,10 €	
E 1*		152 449,02 €		24,60 €	
E 2	76 224,51 €	152 449,02 €		31,50 €	
E 3	76 224,51 €		38,11 €/Jour	108,10 €	
E 4	76 224,51 €	152 449,02 €	38,11 €/Jour	132,70 €	

Ces cotisations tiennent compte des taxes en vigueur.

MDS JUILLET 2013 / DISQUE O / FEDERATIONS

(\*) Options réservées aux mineurs âgés de moins de 12 ans.

(\*\*) Seule formule pouvant être souscrite par les personnes âgées de plus de 60 ans et moins de 65 ans.

Les cotisations sont annuelles. Le non renouvellement de la cotisation par l'assuré met fin de plein droit à l'adhésion 40 jours après le terme principal de la dernière échéance.

Ce contrat est régi par le Code de la Mutualité.



# BON DE LOCATION MATERIEL

Afin de permettre l'accès au Football Américain pour le plus grand nombre, les ESOX vous proposent de louer le matériel appartenant à l'association. Malheureusement le club ne peut pas fournir du matériel pour tous les adhérents, il est donc demandé aux « anciens » joueurs (+ de 3 ans de pratique) d'acquiescer leur matériel car les rookies seront prioritaires à l'accession de cet avantage.

Le matériel est bien sûr disponible dans la limite des stocks du club et celui-ci sera distribué en fonction des dates de demandes de location. Le club met tout en œuvre pour augmenter ou renouveler ce stock chaque année. Vous trouverez ci-dessous les tarifs de location et le contrat de location à retourner dûment rempli :



## **MATERIEL** Noircir la case correspondante

Casque avec grille  
Location 35€ + Caution 150€

Epaulière  
Location 35€ + Caution 150€

Casque + Epaulière  
Location 55€ + Caution 300€

### CADRE RÉSERVÉ À L'ASSOCIATION

N° DE CASQUE :

N° DE L'ÉPAULIÈRE :

REMIS LE :

RENDU LE :

## **CONTRAT DE LOCATION DE MATERIEL DE FOOTBALL AMERICAIN**

Entre l'association Les ESOX et .....(représentant légal de .....

Le présent contrat définit les conditions de location du matériel de Football Américain par l'association Les ESOX. Il entre en vigueur à la remise du matériel au locataire.

La remise du matériel ne peut avoir lieu avant la remise du règlement de .....€ (par chèque uniquement) de la location accompagnée d'un chèque de caution de .....€ (non encaissé).

Le contrat prendra fin au terme de la saison sportive au 31 Juin 2022. Le locataire peut mettre fin au présent contrat avant cette date. Le chèque de caution lui sera rendu lors de la restitution de l'ensemble du matériel loué.

En aucun cas, la restitution anticipée du matériel ne peut donner droit à un remboursement même partiel du règlement de la location. L'association Les ESOX s'engage à mettre à la disposition du locataire un matériel en bonne condition d'utilisation.

Le matériel loué est composé de (rayer la mention inutile) :

- d'un casque équipé d'une grille
- d'une épaulière

Le locataire s'engage à utiliser le matériel uniquement dans le cadre des activités organisées par l'association et conformément aux avis techniques qui lui seront fournis. Le matériel loué devant faire l'objet d'un soin particulier et ne devant pas faire l'objet d'une sous-location ou d'un prêt à un tiers. L'association Les ESOX s'engage à remplacer le matériel en cas de défaillance sous réserve que le locataire ne soit pas en infraction avec les présentes conditions.

Si l'association Les ESOX découvre que le matériel a subi des dommages non liés à son usage normal, elle pourra logiquement demander le remboursement des pièces anormalement endommagées ou encaisser le chèque de caution.

En cas de non-restitution du matériel au 01 Juillet 2021, l'association Les ESOX se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution.

**Le locataire, reconnaît avoir pris connaissance du présent contrat et m'engage à le respecter.**

Date : .....

Lieu : .....

Signature de l'adhérent et du responsable légal si mineur  
précédée de la mention "lu et approuvé"



Au titre de la location de matériel le joueur devra fournir deux chèques :

- le premier pour la location du matériel
- le second pour la caution (non encaissé)



### 1) LES EQUIPEMENTS

#### Article 1.1

La tenue de match (maillot et/ou short) appartient au club, elle devra de ce fait être restituée à la fin de chaque rencontre. En cas de perte, le remboursement de la tenue sera exigé au licencié concerné.

#### Article 1.2

Tout prêt ou location d'équipement (casque, épaulière et autre matériel) sera sujet à caution.

Cette caution sera encaissée, si le matériel n'est pas restitué à la date de départ du joueur ou au plus tard en fin de saison (comme spécifié dans le contrat de location).

#### Article 1.3

Les cahiers de jeux sont la propriété du club et mis à la disposition des joueurs qui en sont individuellement responsables. Tout cahier égaré étant susceptible d'être récupéré par un membre d'un club adverse entraînera une sanction prévue dans l'article 8.3. De plus, le dit cahier ne sera pas remplacé.

#### Article 1.4

Lors de toute manifestation sportive, chaque joueur doit se présenter avec un équipement propre et réglementaire à son activité défini comme suit :

- la tenue officielle du club
- un casque avec le logo officiel du club (Foot US)
- un protège-dents réglementaire non transparent (Foot US et Flag)
- une épaulière (Foot US)
- un set de protections agréées : cuisses, genoux, hanches et coccyx (Foot US)
- des chaussures munies de crampons moulés en plastique dont la longueur ne doit pas excéder 14 millimètres (sous peine d'interdiction d'accès au terrain)
- des chaussettes noires
- un pantalon noir muni d'une ceinture (Foot US) ainsi qu'éventuellement :
- un vêtement sous l'équipement (tee-shirt, tee-shirt de compression...) dans la mesure où celui-ci est de couleur grise, bleue ou noire.
- des gants
- des protections supplémentaires de coudes, avant-bras, mains, chevilles ainsi que tibias ne devant pas comporter de parties dures susceptibles de blesser : les couleurs autorisées restant le gris, le noir et le bleu.

#### Article 1.5

Lors de manifestations sportives officielles le port de strapping ou pansements est à la charge des joueurs. La pharmacie du club ne devant être utilisée que pour soigner sur le moment des blessures ayant eu lieu lors des entraînements ou des matchs.

### 3) LES MANIFESTATIONS

#### Article 3.1

Les dates et horaires des manifestations sportives seront donnés lors des entraînements. Ils seront aussi disponibles sur le site internet du club, cependant les informations par courrier et par téléphone ne seront pas systématiques.

#### Article 3.2

Le port de la tenue, telle qu'elle est définie dans l'article 1.4 est obligatoire lors des manifestations pour lesquelles elle est nécessaire.

#### Article 3.3

Les déplacements se font en groupe et tous les membres du club se doivent d'y participer. Des circonstances exceptionnelles peuvent motiver une dérogation à cette règle, dans ce cas, les responsables du club devront en être préalablement informés.

#### Article 3.4

Tout membre du club se doit d'être ponctuel lors des rendez-vous donnés à l'occasion d'un match à domicile ou en déplacement. Dans ce dernier cas, l'équipe n'attendra pas en cas de retard (il est rappelé qu'un retard de 30 minutes à l'occasion d'un match est automatiquement sanctionné par un forfait conformément au règlement de la F.F.F.A.).

#### Article 3.5

L'entraîneur principal est seul juge pour décider de l'aptitude physique et/ou morale d'un joueur à participer à une rencontre. Lui seul décide de la composition de l'équipe et de ses éventuelles modifications.

#### Article 3.6

Toutes consommations de substances illicites (drogues, anabolisants, fortifiants, ...) dans le cadre des activités du club (à domicile ou à l'extérieur) sont strictement interdites. La prise de produits illégaux par l'un des membres de l'association sera sévèrement punie, allant jusqu'au renvoi immédiat et définitif du membre du club.

#### Article 3.7

Chaque membre de l'association (à part les arbitres du club) s'engage à participer à 2 événements de promotion du club (distribution de flyers, portes ouvertes...). Les membres n'ayant pas rempli ce contrat verront les sanctions prévues dans l'article 8.3 s'appliquer.

L'adhésion aux ESUX implique le respect du règlement intérieur du club et des règles qu'il comporte, par respect envers vos dirigeants, vos coéquipiers et vos supporters.

### 2) LES ENTRAÎNEMENTS

#### Article 2.1

Les entraîneurs se réservent le droit de convoquer tout ou une partie des joueurs pour des entraînements exceptionnels supplémentaires aux jours et heures qu'ils désirent ; ils devront cependant en informer les joueurs concernés, cinq jours à l'avance.

#### Article 2.2

Les entraîneurs comme les joueurs se doivent la politesse mutuelle d'arriver à l'heure aux entraînements. La convenance veut que les joueurs arrivent au moins 20min avant le début de l'entraînement afin de se changer et d'arriver sur le terrain équipés juste avant l'heure de début pour commencer à l'heure. Les retardataires n'ayant pas prévenu pourront être sanctionnés par une séance intense de cardio et de musculation définie par les entraîneurs. Les sanctions pourront être appliquées individuellement ou à toute l'équipe.

#### Article 2.3

Tout joueur amené à être absent ou retardataire lors d'un entraînement devra, quelle qu'en soit la raison, prévenir dès que possible un des entraîneurs par téléphone ou par mail, ceci afin de permettre la planification de l'entraînement par les encadrants. Les coordonnées des entraîneurs seront fournies au début de la saison et seront disponibles sur le site internet du club.

#### Article 2.4

Le choix de la tenue d'entraînement est laissé à la discrétion du joueur dans la mesure où cela ne compromet ni sa sécurité ni celle de ses camarades. Nous ne saurions trop conseiller au joueur de porter le plus de protections possibles afin d'éviter toute blessure inutile.

#### Article 2.5

Le matériel du club (ballons, plots, boucliers, etc...) est sous la responsabilité des joueurs en ce qui concerne le rangement. Toute perte ou détérioration devra être signalée à l'un des responsables.

#### Article 2.6

Tous les joueurs sont responsables de la propreté des vestiaires et sanitaires. Chaque joueur sera invité à nettoyer ces vestiaires par un système de roulement équitable.

#### Articles 2.7

Les entraînements se font sous la direction des entraîneurs qui ont toute latitude pour en déterminer la nature et le déroulement.



## 4) PARTICIPATION AUX RENCONTRES A DOMICILE

### Article 4.1

Toute personne prenant une licence au club accepte automatiquement de participer aux diverses missions autour des matchs à domicile en fonction du planning d'intervention.

### Article 4.2

Toute personne du club s'impliquant déjà dans des missions d'arbitrage et d'entraînement est exemptée des diverses missions autour des matchs

### Article 4.3

Les cadets et les juniors interviennent sur les matchs des séniors pour faire la chaîne, ramasser la balle, prendre les statistiques, prendre des photos, tenir un stand... Lors des rencontres cadets et juniors, les séniors s'engagent à faire de même. Les joueurs de l'autre discipline (Flag ou Football Américain) sont aussi invités à aider le club pour le bon déroulement des journées à domicile notamment pendant les tournois où les 2 catégories jouent.

### Article 4.4

Si le nombre de membre de l'association n'est pas assez important pour encadrer les manifestations à domicile, l'association se réserve le droit d'éditer une liste de présence obligatoire pour les membres. En cas de non-respect de ce planning les sanctions énumérées dans l'article 8.3 seront appliquées. Si les personnes présentes sur les listes ne peuvent être disponibles à la date prévue, elles doivent faire le nécessaire pour se faire remplacer.

## 5) ARBITRAGE

### Article 5.1

Le club doit disposer d'arbitres. Tous les volontaires pour arbitrer doivent se faire connaître au plus tôt dans la saison afin que le club puisse prendre ces dispositions afin d'inscrire le bénévole en formation.

### Article 5.2

Les formations arbitres seront prises en charges en partie voir totalement par le club et la fédération.

### Article 5.3

Les responsables des équipes de Flag et de Football Américain sont autorisés à nommer 5 joueurs de leurs équipes ayant au moins une année d'expérience pour suivre la formation d'arbitre et arbitrer au moins 2 matchs des équipes du club.

## 6) LES LICENCES

### Article 6.1 :

Tous les membres de l'association (bureau, bénévole, joueurs, arbitres, ...) doivent souscrire un bulletin d'adhésion et la cotisation annuelle.

### Article 6.2 :

Aucune prise de licence ne sera remboursée.

## 7) LE COMPORTEMENT

### Article 7.1

Chaque joueur se doit de connaître le règlement intérieur ainsi que le règlement fédéral. Il se doit d'y adapter son comportement dans le cadre de toutes les activités du club. Une correction de tous les instants sera exigée.

### Article 7.2

Les membres du bureau sont membres du club au même titre que les joueurs. Le comportement des joueurs se doit d'être correct vis à vis d'eux dans le cadre des activités du club. Cette règle du respect mutuel est applicable à tous les membres du club.

### Article 7.3

Tous les membres de l'association s'engagent à respecter ses coéquipiers, ses dirigeants ou encadrants mais aussi les équipes adverses, arbitres et supporters lors des entraînements ou rencontres. La personne ne respectant pas cet engagement pourra être renvoyé directement chez lui par l'un des entraîneurs ou membres du bureau du club et pourra être soumis aux sanctions prévues dans l'article 8.3.

### Article 7.4

Tous les membres de l'association promettent de ne pas créer d'animosité sur Internet ou les réseaux sociaux envers d'autres clubs ou instances de la FFFA en engageant le nom du club sans autorisation au préalable des membres du bureau ou de la commission Internet. Les membres s'engagent aussi à ne pas divulguer d'informations confidentielles du club sur Internet ou sur les réseaux sociaux.

## 8) LES SANCTIONS

### Article 8.1

Hormis les sanctions fédérales délivrées lors des matchs officiels, le club se réserve le droit de sanctionner un joueur si celui-ci a contrevenu au règlement intérieur. Ces sanctions peuvent être distribuées pour des infractions commises à n'importe quelle occasion (entraînement, déplacement, match).

### Article 8.2

Les sanctions seront appliquées après vote des membres du bureau ; la hauteur de la sanction sera fonction de la gravité de la faute commise.

### Article 8.3

Hiérarchisation des sanctions appliquées :

- avertissement
- renvoi de l'entraînement ou de la rencontre
- match de suspension (automatique après le deuxième avertissement ; tout avertissement supplémentaire sera assorti d'un match de suspension).
- renvoi définitif du club

## 9) LE REGLEMENT

### Article 9.1

Toute personne prenant une licence au club accepte automatiquement de respecter ce règlement durant toute la saison.



## AUTORISATION PARENTALE EN CAS D'ACCIDENT AVEC OU SANS SURCLASSEMENT

Je soussigné (e) M., Mme .....  
(Nom et Prénom du responsable légal)

Certifie être le responsable du mineur : .....

Né(e) le: ..... / ..... / ....., à .....

et l'autorise à pratiquer le .....

en compétition, avec autorisation médicale pour la saison 2021-2022 au sein de l'association

sportive : .....

Fait à ..... le ..... / ..... / .....

**Signature :**

Je soussigné (e) M., Mme .....  
(Nom et Prénom du responsable légal)

Certifie être le responsable du mineur : .....

Né(e) le: ..... / ..... / ....., à .....

et l'autorise à pratiquer le .....

(Discipline pratiquée)

en compétition, dans la catégorie immédiatement supérieure à celle de son âge avec autorisation

médicale pour la saison 2021-2022 au sein de l'association sportive : .....

Fait à ..... le ..... / ..... / .....

**Signature :**

### Fédération Française de Football Américain

2 rue du Centre – Immeuble ATRIA – 93160 NOISY LE GRAND - Tél : 01 43 11 14 70 - Fax : 01 43 11 14 71

www.ffa.org - [ffa@ffa.org](mailto:ffa@ffa.org)

Fédération affiliée au CNOSF – Agrément Ministériel n°75 S 270

Fédération Sportive régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 – SIRET n°348 985 276 00040 / APE n°9312 Z